



**RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Le Recteur de l'académie de Guyane
Chancelier des Universités
Directeur Académique des Services
De l'Education Nationale**

**RECTORAT
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS
Bureau des Sujets**

Vu l'arrêté du ministère de l'éducation nationale du 23 décembre 2003 modifié par l'arrêté du 30 novembre 2009

Vu la note de service n° 2004 – 175 du 19 octobre 2004 modifiée par celle du 17 décembre 2009 n° 2009-188 portant l'attribution aux personnels enseignants d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires

Vu les procès-verbaux des jurys en date du 12 janvier 2022.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le candidat admis à la certification complémentaire – **DNL Enseignements Artistiques et Arts appliqués du 2nd degré session 2022** est :

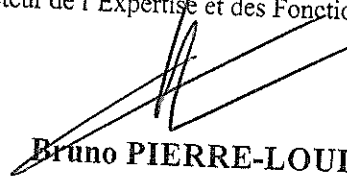
Madame MARINI Maria Langue Espagnol

ARTICLE 2 : Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cayenne, le 16 Mars 2022

Le Recteur

Pour le recteur et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint
Directeur de l'Expertise et des Fonctions Support


Bruno PIERRE-LOUIS

